

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 octobre 2013 à 20h00 Convocation du 30 septembre 2013
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

**Conseillers en
fonction :**

17

**Conseillers
Présents :**

12

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; François VALENTIN – Odile ANNEN LACOMBE- Victorien NICOLAS - Chantal BRICOUT –Maurice BOYE- Colette ROTTIER –André MORDENTI – Bernard MULLER ; Pierre NOIROT-Joël XOLIN- Vincent BEMER.

Absents excusés : Arnaud DEVILLEZ - Séverine COURTOIS SENE- Angélique JOLY- Isabelle JASKULA

Absents non excusés : Sophie DIAMANTINI

Procurations : de Mme COURTOIS SENE à M. XOLIN ; de M. DEVILLEZ à Mme GANSOINAT-RAVAINE, de Mme JOLY à M. NOIROT- de Mme JASKULA à Mme BRICOUT

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mlle BACHMANN Séverine est nommée secrétaire de séance

Point 0 : informations

Rapporteur : Mme La Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision modificative septembre 2013 : virement de 6215 € du chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES au compte 2041482 pour la participation communale aux travaux de rénovation du Presbytère de Pournoy la Grasse.

Décision modificative Août 2013 : virement de 620 € du chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES au compte 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS pour le remboursement de la caution du logement situé au 36 rue du château.

Point 1: subvention ORANGE / enfouissement de réseaux aériens de télécommunications, rue de la plénière et chemin de Ronfousse

Rapporteur : Mme LACOMBE

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux réalisés chemin de Ronfousse et rue de la plénière, une participation financière de 1470€, nous a été accordée par la société ORANGE, pour la dissimulation des réseaux aériens de télécommunications.

Afin de matérialiser juridiquement cette participation, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme La Maire à signer la convention n°A8NBZ-54-13-00036173 correspondante.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire à signer la convention n°A8NBZ-54-13-00036173 avec ORANGE dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux réalisés rue de la plénière et chemin de Ronfousse.

Point 2: Marché de travaux – aménagement de voirie chemin de Ronfousse et rue de la plénière

Rapporteur : Mme La Maire

La commune de Verny envisage des travaux de réfection de la voirie située chemin de Ronfousse et au début de la rue de la Plénière.

Les travaux sont estimés à 298 086 €HT soit 356 510. 86 €TTC

- Pour le chemin de Ronfousse : 253 101 €HT
- Pour la rue de la Plénière : 44 985 €HT

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité :

-d'autoriser Mme La Maire à lancer la procédure et à l'autoriser à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la voirie chemin de Ronfousse et rue de la Plénière avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s)

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

- et d'autoriser Mme la Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au dit marché.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013 Opération 19 VOIRIE

Point 3: création d'un poste d'agent de maîtrise

- *VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *VU le tableau des emplois ;*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de deux agents, il convient de renforcer les effectifs du service technique en structurant ce dernier.

Il est proposé aux membres du conseil :

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet pour exercer les fonctions de responsable des services techniques à compter du 15 octobre 2013

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique, au grade d'agent de maîtrise.

Si toutefois l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à 11 voix POUR, 3 voix CONTRE (MORDENTI, NOIROT et JOLY) et 2 ABSTENTIONS (BEMER et ROTTIER)

- d'adopter la proposition du Maire et d'accepter la création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Point n°4: acquisition à l'euro symbolique du calvaire Rue de Metz

Rapporteur : Mme LACOMBE

La commune de Verny souhaite procéder à la restauration du calvaire situé rue de Metz. Ce calvaire est actuellement placé sur le terrain appartenant à la SCI JR et LILOU cadastré parcelle 95 section 01. Afin de déplacer ce calvaire sur un terrain communal, il convient de procéder à l'acquisition de ce dernier.

Cette cession par acte notarié (à la demande de la fondation du patrimoine), interviendra à l'euro symbolique.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique du calvaire situé sur la parcelle 95 section 01 et d'autoriser Mme La Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique du calvaire situé sur la parcelle 95 section 01 et d'autoriser Mme La Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

Point 5: autorisation de signature de la convention portant transfert des équipements sportifs dédiés à la pratique du football au profit de la communauté de communes du vernois

Rapporteur : M. NICOLAS

- *Vu la délibération en date du 29 avril 2013 portant adoption de la modification des statuts de la CCV*
- *Vu le projet de convention*

Dans le cadre du transfert, au profit de la CCV, de la compétence optionnelle **Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs listés ci-dessous :**

- Équipements sportifs dédiés à la pratique du football situé à VERNY (rue du château)

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme La Maire à signer avec la Communauté de Communes du Vernois, la convention de mise à disposition de la parcelle n°38 section 04 d'une surface de 9777 m², du mobilier et du matériel liés à la pratique du football.

Cette mise à disposition se fera sans limite de durée et prendra effet le 1^{er} janvier 2014.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire à signer avec la Communauté de Communes du Vernois, la convention de mise à disposition de la parcelle n°38 section 04 d'une surface de 9777 m², du mobilier et du matériel liés à la pratique du football.

Point 6 : demande de subvention Régionale / Création d'une Halle

Rapporteur : Mme La Maire

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme La Maire à solliciter une subvention à hauteur de 20% du coût des travaux, pour la réalisation d'une halle au centre du village en lieu et place d'une ancienne grange, auprès de la Région Lorraine au titre du CADT 2013.

Le montant de cette réalisation s'élève à 110 000 €HT soit 131 560 €TTC, la part non prise en charge par la subvention sera financée par les fonds propres de la commune soit 88 000 €HT.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (MULLER) d'autoriser Mme La Maire à solliciter une subvention pour la réalisation d'une halle auprès de la Région Lorraine au titre du CADT 2013.

Point 7: Modification des statuts du SIAHS

Rapporteur : M. VALENTIN.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité de se prononcer positivement sur l'adhésion des Communes de LORRY-MARDIGNY, ORNY et POURNOY LA CHETIVE au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement Hydraulique de la Seille le SIAHS.

Point 8: autorisation de signature de la convention INSEE relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux

Rapporteur : Mme La Maire

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) est chargé de la tenue du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP), conformément à l'article 6 du décret 47-834 du 13 mai 1947.

Ce répertoire est mis à jour quotidiennement grâce aux bulletins statistiques de l'Etat Civil établis et adressés à l'INSEE par les communes.

L'INSEE est également chargé de tenir le fichier général des électeurs et électrices en vue du contrôle des inscriptions sur les listes électorales, les maires étant tenus de lui transmettre les avis de radiation et d'inscription.

Pour faciliter la transmission de ces données, l'INSEE a développé une application appelée SDFI, à destination des communes, via les éditeurs de logiciels tels que JVS, MAGNUS...

CONSIDERANT que le dispositif proposé par l'INSEE est d'utilisation gratuite et sécurisée et qu'il répond à un objectif de modernisation des services à la population ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire à signer avec l'INSEE, la convention relative à la transmission par SDFI des données de l'Etat Civil et des avis électoraux ainsi que tout document y afférent.

Point 9 : avenant COFELY

Rapporteur : M. NICOLAS

- *Vu le marché en date du 28/10/2011 relatif au marché de conduite et d'entretien des installations thermiques*

Suite à la prise de compétences « équipements sportifs » par la Communauté de Communes du Vernois et le transfert du terrain de football et de ses équipements annexes, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant au marché de conduite et entretien des installations thermiques des bâtiments communaux. Cet avenant prendra effet au 1^{er} octobre 2013.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Décide à l'unanimité, d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant au marché de conduite et d'entretien des installations thermiques avec la Société COFELY

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 3 octobre 2013
Mme La Maire**